

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 29 mars 2021**

---

**Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants à Paris.**

Considérant en cette période de reconfinement l'accompagnement et le soutien aux cafetiers hôteliers et restaurateurs comme un impératif économique et social ;

Considérant le vœu du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement du 21 septembre 2020 demandant la régulation et l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public ;

Considérant l'extension du dispositif de terrasses temporaires sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison jusqu'en juin 2021 ;

Considérant les travaux de mise en zone 30 km/heure à Paris qui aboutissent à l'installation de pistes à double sens cyclables en lieu et place de zones de livraison et de stationnement ;

Considérant que ces travaux aboutissent par conséquent au démontage et à la suppression par la Ville de Paris des terrasses éphémères de certains commerçants ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de supprimer 70 000 places de stationnement en surface ;

Considérant l'absence de propositions concrètes liées à la conclusion des Etats Généraux du stationnement en décembre dernier ;

Considérant l'occupation des places de livraison qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical pour les soins à domicile ;

Considérant l'occupation des places de livraison à double bandes qui, dans les rues étroites, servent de poches d'intervention pour le déploiement de la grande échelle des pompiers ;

Considérant que ce qui a été une aubaine pour certains s'est transformé en une injustice pour d'autres ;

Considérant avec l'arrivée du printemps, les inquiétudes et les incertitudes des cafetiers, hôteliers et restaurateurs quant aux conditions de reprise économique ;

Considérant le caractère inégalitaire de cette mesure pour les commerçants, dont la capacité du chiffre d'affaires est directement liée à la place disponible devant leurs établissements ;

Constatant par conséquent d'importantes distorsions de concurrence ;

Considérant l'hétérogénéité du mobilier temporaire et non fixé employé, pouvant présenter des risques en termes d'incendie ou lors de dégradations météorologiques (tentes, bâches...);

Considérant par ailleurs les inquiétudes légitimes des riverains préoccupés par une reprise possible des nuisances sonores ;

Considérant l'impuissance de la DPSP à contrôler et corriger le non-respect de la charte ;

Rappelant l'absence totale de cadre réglementaire et donc légal ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de tous, élus, commerçants et riverains, d'organiser un partage responsable de l'espace public ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Réunisse au plus vite l'ensemble des fédérations des Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR) avec les maires d'arrondissement afin d'organiser les conditions de la reprise et d'une exploitation juste et équitable de l'espace public pour tous ces professionnels ;**
- **Modifie en conséquence le règlement des étalages et terrasses (RET) parisien en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières comme cela a été fait dans d'autres villes de France.**